

«L'AVS est très favorable aux femmes»

VOTATIONS Dans un grand entretien, le conseiller fédéral Alain Berset défend sa deuxième réforme de l'AVS, qu'il mène face à son camp. Le Fribourgeois revient également sur la pluie de critiques qu'il a essuyée cet été.

PAR BAYRON.SCHWYN@ESHMEDIAS.CH ET PHILIPPE CASTELLA - LA LIBERTÉ



Le conseiller fédéral Alain Berset lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 17 août pour défendre la réforme de l'AVS, soumise à la votation populaire le 25 septembre. CHARLY RAPPO

L'AVS est-elle irréformable? Depuis plus de 25 ans, aucun projet n'a su trouver les faveurs du Parlement et du peuple. La réforme AVS 21, soumise aux Suissesses et aux Suisses le 25 septembre prochain, sera-t-elle enfin la bonne? Le conseiller fédéral socialiste Alain Berset s'apprête à fer-railler dur avec son propre camp, les syndicats et les milieux féministes. Au cœur du débat: la hausse de l'âge de la retraite des femmes, qui passerait de 64 à 65 ans. Interview.

Alain Berset, cette réforme se fera essentiellement sur le dos des femmes. Comme homme de gauche, vous l'assumez?

Je ne partage pas cette appréciation. Les choses ne sont pas aussi simples. En réalité, c'est l'augmentation de la TVA qui apportera la part la plus importante pour financer cette réforme.

Deux tiers des nouvelles recettes découleront de cette augmentation, tandis qu'un tiers sera issu de la hausse de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Un tiers de l'argent économisé servira à financer

les compensations dont bénéficiera la première génération concernée par la réforme. Ainsi, seul un tiers des nouvelles recettes générées par AVS21 viendra de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes.

Pour la gauche et les syndicats, ces compensations équivalent à «des miettes» au regard du sacrifice consenti...

Pour le Conseil fédéral, les montants prévus – 2,8 milliards de francs – sont relativement importants. Les femmes qui partiront à la retraite dans

«Un homme va, en moyenne, bénéficier d'une rente AVS durant 20 ans, contre 24 ans pour une femme qui arrive à l'âge de la retraite.»

les neuf années qui suivront l'entrée en vigueur de la réforme pourront bénéficier de suppléments à vie pour leur rente ou de taux préférentiel en cas de départ anticipé.

Les femmes gagnent en moyenne près de 20% de moins que les hommes. Ne faudrait-il agir pour l'égalité salariale avant de leur demander de travailler une année supplémentaire?

Les inégalités salariales sont évidemment un problème sérieux contre lequel le Conseil fédéral s'engage très fortement. Beaucoup de choses ont été entreprises ces quinze dernières années et cela porte ses fruits, même si cette question n'évolue pas aussi rapidement que nous le souhaiterions. Cela dit, l'AVS est très favorable aux femmes: globalement,

LA RÉFORME AVS 21 EN 4 POINTS

- Hausse de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Augmentation par tranche de trois mois étalée sur quatre ans à partir de 2025.
- Compensations pour les femmes nées entre 1961 à 1969, sous la forme d'un supplément de rente à vie, qui va de 12.50 francs à 160 francs par mois, en fonction de l'année et du revenu. Un taux de réduction favorable est prévu pour celles qui anticipent leur retraite.
- Une flexibilisation de l'âge de départ à la retraite entre 63 et 70 ans
- Une hausse de la TVA dite ordinaire de 0,4 point, de 7,7% à 8,1% et une hausse de 0,1 point à 2,6% pour le taux réduit, appliqué notamment sur les produits alimentaires.

«Nous ne sommes pas dans une situation désespérée, mais il est temps d'agir.»

elles y cotisent moins que les hommes – pour toutes sortes de raisons liées notamment aux inégalités salariales ou au temps partiel – et bénéficient de rentes plus longtemps. Un homme va, en moyenne, bénéficier d'une rente AVS durant 20 ans, contre 24 ans pour une femme qui arrive à l'âge de la retraite. Une AVS stable et bien financée est donc essentielle pour toutes et tous. Et enfin, pour vraiment améliorer la situation des femmes dans la prévoyance, c'est au niveau du 2e pilier qu'il faut agir.

Les premiers sondages montrent un important clivage homme femme. Va-t-on créer de nouvelles tensions de la société avec ce vote?

J'ai pour habitude de ne pas me fier aux sondages. Et je remarque que durant les trente dernières années, il n'y a pas eu un seul projet de réforme de l'AVS dans lequel la question de l'âge de la retraite n'était

pas un des éléments débattus. C'était déjà le cas en 1995, avec la dernière réforme acceptée par la population. L'augmentation était alors de deux ans pour les femmes.

Toutes les réformes ont échoué depuis lors. Quels sont les atouts de ce projet pour mettre fin à cette série noire?

Il est toujours difficile de savoir exactement pourquoi une réforme est rejetée. Celle d'il y a cinq ans (qui prévoyait une réforme conjointe des 1er et 2e piliers, ndlr.) était très complexe à expliquer. C'est sûrement un des éléments qui a conduit à son rejet. Cette fois-ci, la question est posée plus simplement. Elle répond de manière très claire au défi principal de l'AVS: la stabilisation de ses finances pour les dix prochaines années.

L'AVS a fait près de 2,6 milliards d'excédents en 2021. Cette réforme est-elle vraiment urgente?

Les prévisions démographiques le démontrent. Non seulement un déséquilibre entre les recettes et les dépenses de l'AVS va apparaître, mais il va croître durant les prochaines années. Nous ne sommes pas dans une situation désespérée, mais il est temps d'agir.

Vous aviez déjà dit que l'AVS nécessitait une réforme urgente en 2017. La catastrophe n'a pourtant pas eu lieu...

Elle n'a pas eu lieu parce que le Conseil fédéral et le Parlement

ont réagi! L'urgence n'a pas disparu, mais des moyens supplémentaires ont pu être alloués, grâce à l'acceptation par le peuple de la réforme fiscale de 2019 (RFFA). Avec le versement de deux milliards supplémentaires par an, le déséquilibre financier a pu être retardé.

«Il sera possible de toucher une partie de sa rente tout en continuant à travailler, et donc à cotiser, ce qui est nouveau.»

Pour le comité référendaire, cette réforme est une porte ouverte à une augmentation de l'âge de la retraite à 66, 67 voire 70 ans. Doit-on s'y préparer?

Ce n'est pas le débat. Nous essayons aujourd'hui de faire un petit pas qui nous paraît raisonnable et qui sera compensé correctement. Cela ne préjuge en aucun cas de ce qui va se passer ensuite. Mais avec ce genre d'argumentation, on ne ferait plus jamais rien. Car dans le fond, tout est toujours le premier pas de quelque chose. N'oublions pas qu'au final, c'est toujours le peuple qui décide.

Ne sera-t-il pas tout de même nécessaire d'augmenter l'âge de la retraite au-delà de 2030?

Tout dépendra de comment on va régler la stabilité des assu-

rances sociales à long terme. L'enjeu démographique va rester, avec une espérance de vie qui n'a cessé d'augmenter depuis trente ans. Mais pour cette réforme, l'essentiel des efforts est financé par des ressources supplémentaires. Et c'est cela le plus important.

Aujourd'hui, seule une moitié de la population exerce encore une activité un an avant l'âge de la retraite. Fait-il véritablement sens de l'augmenter dans ces conditions?

La réforme permettra justement d'offrir une plus grande souplesse sur l'âge du départ à la retraite. Cette flexibilité est l'un des éléments clé, car nous n'avons pas toutes et tous les mêmes parcours professionnels, possibilités et besoins au moment d'arriver à la retraite. Il sera donc possible de toucher une partie de sa rente tout en continuant à travailler, et donc à cotiser, ce qui est nouveau. La fourchette s'ouvre à partir de 63 ans. Il est ainsi toujours possible de partir en retraite anticipée. Cela correspond bien mieux aux attentes actuelles de la population.

Avec le retour de l'inflation et des primes d'assurance maladie qui vont s'envoler cet automne, est-ce vraiment le bon moment pour relever le taux de TVA?

Les préoccupations actuelles autour de l'inflation et du pouvoir d'achat sont très importantes. Et c'est aussi pour cette raison que nous devons pouvoir disposer d'une AVS finan-



C'est la 25e fois qu'Alain Berset présente la position du Conseil fédéral en votation populaire. CHARLY RAPPO

cièrement solide. L'inflation aura pour conséquence de provoquer une discussion rapide sur une adaptation de rentes. Et cette discussion se déroulera de manière bien plus sereine si on consolide le financement de l'AVS.

«Est-ce une bonne idée de lier le cœur de notre système social, l'AVS, aux recettes de la BNS qui dépendent des taux de change et de l'économie internationale, sur lesquelles nous n'avons quasi aucune influence?»

Cela rognerait tout de même le pouvoir d'achat, en particulier des bas revenus...

Cette réforme augmente le taux de TVA. Mais on parle d'une augmentation – au taux normal – de 40 centimes pour 100 francs de dépenses, et de 10 centimes par 100 francs pour le taux réduit, qui concerne les biens de première nécessité. Ce n'est pas rien. Mais tout le monde va participer à l'effort, en fonction de ses dépenses, y compris les rentiers. Cela contribuera à stabiliser l'AVS sans fragiliser la situation des personnes qui ont des revenus plus faibles. L'élément déterminant ici est la stabilité du marché du travail, avec une évolution des salaires qui tienne compte de l'inflation. C'est un autre sujet, qui se règle entre syndicats et patronat.

Votre parti, le PS, et les syndicats ont un autre projet pour

financer l'AVS. C'est de puiser dans les bénéfices de la Banque nationale. N'est-ce pas une meilleure idée?

Si le Parlement veut aller dans cette direction, alors il faudra qu'on approfondisse la discussion. Mais est-ce une bonne idée de lier le cœur de notre système social, l'AVS, à des recettes qui dépendent des taux de change et de l'économie internationale, sur lesquelles nous n'avons quasi aucune influence? Le Conseil fédéral a toujours été très prudent avec cette approche. D'ailleurs les résultats de la BNS au 30 juin, avec une perte de 95 milliards de francs, démontrent que les variations peuvent être très importantes. On prendrait en outre le risque de réduire la marge de manœuvre de la Banque nationale, dont le rôle premier est de s'occuper de politique monétaire et non pas de financer les assurances sociales.



Alain Berset a été la cible de virulentes critiques cet été. CHARLY RAPPO

«Il ne m'a pas semblé nécessaire de devoir faire des commentaires»

En défendant cette réforme, vous vous positionnez contre votre camp socialiste. Allez-vous y mettre toute l'énergie nécessaire? Certains élus bourgeois en doutent...

C'est la 25e fois que je présente la position du Conseil fédéral en votation populaire, loyalement, conformément à nos institutions. Et avec toute l'énergie nécessaire. Le projet soumis au peuple est proche de celui que nous avons transmis au Parlement, à quelques exceptions près. J'aurais préféré toutefois que les Chambres avancent plus vite avec la réforme du 2e pilier, car c'est là que les améliorations les plus importantes pour les femmes sont attendues.

Mais là justement, pour le 2e pilier, la version approuvée par le Conseil national est bien

plus timorée que le projet défendu par le Conseil fédéral.

Pour l'instant, oui. Mais c'était aussi le cas au départ pour la réforme de l'AVS. A un moment, je me suis dit: «Ouh! Ça va être difficile!». Mais cela s'est corrigé, et au final nous avons un résultat assez équilibré.

En cas de nouvel échec, après celui de 2017, quel est votre plan C? Passer le flambeau?

Il y a eu beaucoup de tentatives de réformer le 1er pilier. Jusqu'ici, aucune n'a fonctionné au XXIe siècle. En cas de non, ce que je ne souhaite évidemment pas, on devrait constater qu'après avoir échoué en 2017 avec une coalition, réunissant la gauche et le centre, on échouerait à nouveau, cette fois-ci avec une coalition allant du centre à la droite. Cela voudrait dire que les équilibres n'ont pas été

trouvés au Parlement. Il n'est dans l'intérêt de personne de considérer que l'AVS n'est pas réformable.

Alors oui, on pourrait penser que c'est un travail de Sisyphe. Mais on n'est pas élu au Conseil fédéral ou au Parlement pour renoncer quand ça ne se passe pas comme souhaité. En 2017, après l'échec dans les urnes, nous avons relancé la machine dès possible.

Vous avez vécu un été sous pression après les révélations autour de votre vol mouvementé en avion et d'un ex-proche collaborateur sous enquête. Il y a même eu des appels à la démission dans la presse alémanique. Pourquoi ne pas avoir répondu à ces attaques?

Il ne m'a pas semblé nécessaire de devoir faire des commentaires. J'ai mon travail à accomplir, avec notamment

deux votations populaires importantes en septembre, sur l'AVS et l'élevage intensif des animaux.

Ces attaques vont reprendre de plus belle en cas d'échec le 25 septembre. Votre avenir au Conseil fédéral ne serait-il alors pas en danger dans un contexte très instable à l'approche des élections fédérales de l'an prochain?

Avec mes collègues au Conseil fédéral, nous cherchons à faire notre travail de la manière la plus engagée possible. Après, qu'il y ait beaucoup d'agitation, à différents niveaux d'ailleurs, n'est pas nouveau. Pour ma part, je vais continuer, avec toute la sérénité requise et toute la force nécessaire, à faire avancer mes projets, sans me laisser détourner par d'autres questions.